

CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DES AUTORITES/ACTEURS LOCAUX



www.cifal-ouaga.org

cifal
Ouagadougou



Association des Municipalités
du Burkina Faso



Le CIFAL Ouagadougou
en collaboration
avec l'AMBF organise
du 26 au 30 octobre 2009
une session internationale
de formation
sur le thème :
**LA GESTION DES DECHETS
DANS
LES VILLES AFRICAINES :
ORGANISATION
ET FINANCEMENT**

Lieu : Ouagadougou
(Burkina Faso)



**CADRE ORGANISATIONNEL DE LA
FILIERE DE GESTION DES
DECHETS EN COTE D'IVOIRE**

ORGANISATION DE LA FILIERE

DICTON : ABIDJAN perle des lagunes devenue perle des déchets

LA GESTION DES DECHETS EN COTE D'IVOIRE DEMEURE ENCORE PRECAIRE
D'UNE MANIERE GENERALE.

QUI FAIT QUOI ?

QUELLE STRATEGIE DE GESTION A METTRE EN PLACE ?
D'OPERATIONS EN OPERATIONS ?

Acteurs principaux

- Ministère de la ville et de la salubrité urbaine
- Ministère de la santé
- Ministère de l'environnement
- Districts
- Communes
- Opérateurs économiques
- Opérateurs informels (GIE)
- populations

GESTION QUOTIDIENNE

Pré- collecte **collecte** **transfert décharge**

La pré collecte

La loi N° 80-1180 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale modifiée par les lois N° 85-578 du 29 juillet 1985 et 95-611 du 3 août 1995, les communes en plein exercice ont également en charge la gestion des déchets ménagers.

COMMUNES DE L'INTÉRIEUR

Les communes autres que Abidjan assurent la pré collecte et la collecte des ordures ménagères.

Ces déchets collectés sont transférés d'une part dans une décharge aménagée et d'autre part sur un site non aménagé pour une incinération. Ce service est assuré par les directions techniques.

Communes du district d'Abidjan

Population estimée + de 5 Millions d'habitants

Selon les dispositions particulières des lois N°2001-478 portant statut du district d'Abidjan et la loi N° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétence de l'Etat aux collectivités territoriales,

Les 13 communes du District d'Abidjan assurent uniquement la pré collecte des ordures ménagères.

Le système de pré collecte est le même. Des déchets pré collectés sont transférés sur des sites de groupage non aménagés.

Des contrats de pré collecte sont signés entre certaines communes et des sociétés de pré collectes après une consultation ouverte et d'autres aucun contrat (**Songon, Anyama, Bingerville**).

Mode de pré collecte (classique)

- Porte en porte (poubelles, seaux ou des sacs de riz et sachets noirs).
- Dépôt dans des bacs maçonnés situés à proximité des ménages
- Pose de coffre
- Dépôts sauvages

Equipements

- Charrette
- Tracteur
- Benne tasseuse
- Benne preneuse
- camions
- Et autres(engin mécanique)

Note :

GIE

- Société de pré collecte
- Pré collecteur informel

Les pré collecteurs informels Acteurs principaux incontournables mobilisent plus de 70% des ordures ménagères qui ne sont pas pris en charge dans la filière et se rémunèrent auprès des ménages à un coût forfaitaire mensuel de 1000 à 1500 FRS CFA.

La collecte

Le District d'Abidjan assure la collecte et le transport des déchets de toutes natures vers la décharge. Un contrat est signé entre le District et les sociétés prestataire de service après consultations ouvertes.

Ministère de la ville et de la salubrité urbaine

L'ordonnance N°2007-585 en date 4 octobre 2007 abrogeant certaines dispositions de la loi N° 2003-208 confère la filière de gestion des déchets au ministère de la ville et de la salubrité urbaine. **Les communes n'ont plus en charge la pré collecte des déchets.**

L'application de cette nouvelle disposition par le ministère de la ville pose de véritables problèmes de mise en œuvre.

Le système fonctionnel n'est pas performant car les solutions administratives et techniques sont peu adaptées. Les problèmes de décaissements financiers par l'Etat limitent les performances des opérateurs de la filière. Ce qui conduit à des dépôts sauvages considérables, des coffres non enlevés. Le curage des caniveaux et le désherbage ne sont pas convenablement assurés.

Il n'existe pas de système efficace et durable de la salubrité.

Ces insuffisances ont conduit donc à la mise en place du **projet d'urgence d'infrastructures urbaines(PUIUR) financé par la banque mondiale.**

Résultats

Quantité prévisionnelle 500.000 Tonnes (3 mois)

Quantité obtenue 98%

Ce projet a connu un succès remarquable dans la mise en œuvre.

Il se poursuit jusqu'au 31 décembre 2009

ORGANISATION DE PUIUR

- Comité de suivi (représentant des Ministères technique + coordination des Maires)

Supervision des activités

Validation des études

- Comités locaux (présidés par Maire)

Contrôles, suivi et certification
des travaux des opérateurs

Sensibilisation des populations

Mise en œuvre du projet

- Harmonisation des points de vue sur dispositif et mise en œuvre (MACOM/Tutelle techniques/ Maire)
- Choix des prestataires par appel d'offre (MACOM)
- Lancement national
- Sensibilisation des populations (Maires)
- Contrôle (inspecteur indépendants choisis par MACOM)
- Paiement
- Comité de surveillance appuyé par la brigade de salubrité

Organisation et encadrement des pré-collecteurs

Pérenniser la gestion de la filière

Faire pérenniser la gestion à long terme en permettant aux communes de prendre en charge elles-mêmes et de disposer un cadre juridique performant et des moyens subséquents pour une gestion durable de la salubrité.

Le cadre envisagé est la mise en place d'une INTERCOMMUNALITE au niveau d'ABIDJAN avec la création d'un fonds unique. Le projet de texte est déjà élaboré et soumis aux Maires des différentes communes pour amendements éventuels.

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

Présentation : BOKA YAO REMI

Directeur technique de la Mairie de Bingerville